



MAIRIE de HUISSEAU-SUR-COSSON
Loir-et-Cher

SÉANCE DU 08 DECEMBRE 2016

Le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à 20 heures 30, sous la présidence de Monsieur Joël DEBUIGNE, Maire de Huisseau sur Cosson, suite à la convocation du 1^{er} décembre 2016 adressée et publiée le même jour.

Présents :

Monsieur Joël DEBUIGNE, Maire.

Mesdames et Messieurs les Adjoint

Claire CAILLON, Bertrand GRISEL, Alain PREGÉANT, Yvette LANÇON.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

Joël BARON, Jean DE GOLOUBINOW, Bruno MOREAU, Lionel RUÉ-THIBAL, Maryse FERMÉ, Isabelle HUARD, Agnès COULBEAU (arrivée à 20h42), Virginie VINCENT, Nicolas VERNEAU (arrivé à 20h35), Sylvia HERLÉDAN.

Absents :

Sylvie RIBAIMONT, qui donne pouvoir à Joël DEBUIGNE,
Stéphane LABBÉ, qui donne pouvoir à Nicolas VERNEAU.

Secrétaire de séance :

Isabelle HUARD

Approbation du procès verbal du Conseil Municipal du 20 octobre 2016

Il est approuvé à l'unanimité.

Délibération N°001/déc.-2016

DECISION MODIFICATIVE

Madame Sylvia HERLEDAN propose la décision modificative suivante :

FONCTIONNEMENT		
6419	Remboursement rémunération	+ 6 100
6413	Personnel non titulaire	+ 6 100
6531	Indemnités	- 150
673	Titres annulés sur exercice antérieur	+ 150
INVESTISSEMENT		
2313-96	Accueil de loisirs	- 50 000
2184-70	Mobilier	+ 6000
2158	Matériel (dont illuminations)	+ 44 000

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cette décision modificative.

Délibération N°002/déc.-2016

REGULARISATION SUBVENTION DE LA CANTINE SCOLAIRE

Madame Sylvia HERLEDAN, présente au Conseil Municipal le bilan écoulé de l'association CANTINE SCOLAIRE (2015/2016).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Décide d'allouer une subvention de 13 596.21 euros soit :

23 853 repas x 0.57 euros = ----- 13 596.21 euros

Part fixe versée = ----- 13 000.00 euros

Solde à verser (part variable) = ----- 596.21 euros

Délibération N°003/déc.-2016

CLIS DE VINEUIL - PARTICIPATION AUX FRAIS DE RESTAURATION

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu de la Mairie de Vineuil sollicitant la Commune pour la participation au surcoût du prix du repas appliqué aux familles dont les enfants fréquentent l'école des Girards en CLIS.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, à l'unanimité,

Accepte l'application d'un tarif Vinolien (de 2.74 euros à 3.60 euros), calculé en fonction d'un quotient familial, pour 2016/2017.

Délibération N°004/déc.-2016

BILAN DES CESSIONS ET ACQUISITIONS IMMOBILIERES

Le bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire d'une commune de plus de 2000 habitants par celle-ci donne lieu chaque année à une délibération du Conseil Municipal. Le bilan est annexé au Compte Administratif.

Pour l'année 2016, le bilan des acquisitions et cessions immobilières est NEANT.

Délibération N°005/déc.-2016

REVISION DU LOYER DU CAFE-BAR

Madame HERLEDAN rappelle au Conseil Municipal la demande de Monsieur FASSOT Jean-Jacques, locataire du café-bar, de réviser son loyer à la baisse.

Après négociations, Monsieur FASSOT Jean-Jacques a accepté la proposition de la Mairie de réaliser une baisse de son loyer de 100 euros TTC.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Accorde, à Monsieur FASSOT Jean-Jacques, une baisse de 100 euros sur le montant TTC de son loyer.

Le nouveau loyer, du bail mixte à titre commercial et d'habitation soumis à l'indice ICC de l'INSEE, est donc fixé ainsi qu'il suit :

- 1085.62 euros TTC (904.68 H.T.) à compter du 1er janvier 2017.

Délibération N°006/déc.-2016

BAIL AUTO-ECOLE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 18 septembre 2016 reconduite le 12 novembre 2015.

Il propose conformément à la délibération du 12 novembre 2015 que soit établi un bail à la suite de cette convention.

Madame Sylvia HERLEDAN propose un bail commercial dérogatoire (soumis à l'indice INSEE ILC) de 3 ans avec un loyer de :

- 180.00 euros H. T. à compter du 1er janvier 2017.

Le Conseil Municipal, par 16 voix POUR et 1 abstention, accepte cette proposition.

Délibération N°007/déc.-2016

TRAVAUX D'AMENAGEMENT DU CARREFOUR - RUE DE SAUMERY-CHEMIN DE BEAUVAIS

Monsieur Alain PREGÉANT, informe le Conseil Municipal qu'il a lancé une consultation pour les travaux d'aménagement du carrefour de la Rue de Saumery et du Chemin de Beauvais.

Ces travaux s'inscrivent dans le cadre de la sécurisation (sécuriser les enfants qui prennent le car et réduire la vitesse des véhicules) et l'assainissement pluvial.

La commission AD'HOC a procédé à l'ouverture des plis le 24 octobre dernier. Elle propose de retenir l'Entreprise CLEMENT pour un montant de

Assainissement pluvial : -----	8 565.50 euros HT
Aménagement de voirie : -----	18 533.00 euros HT
TOTAL H.T. : -----	27 098.50 euros HT
TOTAL T.T.C. : -----	32 518.20 euros TTC

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Entérine la décision de la commission et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant à ce dossier.

Délibération N°008/déc.-2016

LES PARALISIÈRES

Monsieur le Maire rappelle, suivant convention du 6 mai 2013, a été confié à la société PIERRES ET TERRITOIRES - RIVES DE LOIRE PROMOTION, l'aménagement de la ZAC des Paralisières située sur le territoire de cette Commune.

Depuis la signature du traité de concession et en dépit des différentes réunions avec l'aménageur, aucune des missions confiées n'a été réalisée en méconnaissance des dispositions de l'article 2 dudit traité.

De plus, le bilan présenté ne reflète pas la réalité, notamment sur les dépenses engagées (les terrains acquis par la société étaient antérieurs à la désignation du concessionnaire).

La Commune de HUISSEAU SUR COSSON est dès lors en droit d'obtenir la résiliation pour faute dudit traité de concession conformément aux dispositions de l'article 21.2 du traité.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Décide de dénoncer le traité de concession et sollicite le remboursement par la société Gambetta du montant des frais engagés par la collectivité à hauteur de 64 671.41 €.

Autorise le Maire à engager la procédure de résiliation du traité de concession et signer tous documents relatifs à ce dossier.

Délibération N°009/déc.-2016

EMPLACEMENT RESERVE N°3 - RUE DE LA TONNELLE-RUE DE MOREST

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 14 septembre 2016 concernant l'emplacement réservé situé rue de La Tonnelle et rue de Morest, destiné à une opération de voirie.

Monsieur le Maire rappelle également que le propriétaire serait vendeur de son bien.

Une estimation au service des Domaines a été demandée.

Il a été proposé à la propriétaire qu'elle cède la pointe du terrain ce qui permettrait l'aménagement du carrefour (suppression de la clôture, aménagement paysager) entraînant ainsi la suppression de l'emplacement réservé.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, entérine cette proposition.

DESIGNATION D'UN DELEGUE A VAL-ECO

Suite à la démission de Monsieur Christophe GUETROT, il convient de nommer un nouveau délégué titulaire au Syndicat VAL-ECO.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Désigne :

- Monsieur Lionel RUE-THIBAL titulaire
- Monsieur Joël DEBUIGNE suppléant

Les délégués sont les suivants :

VAL ECO	Titulaires	Suppléants
	Lionel RUE-THIBAL	Stéphane LABBÉ
Maryse FERMÉ	Joël DEBUIGNE	

DEMANDE DE DETR 2016 (A.L.S.H.)

Monsieur le Maire, n'étant pas en possession de tous les éléments nécessaires, reporte ce point à l'ordre du jour du prochain Conseil Municipal.

AFFAIRES DIVERSES

- Illuminations de Noël : Elles seront installées semaine 50 (début intervention samedi 10 et dimanche 11 décembre)
- Bornes électriques : Dans le schéma de déploiement des infrastructures de recharge pour véhicule, la commune a été choisie pour recevoir une borne de charge. Il faut prévoir la valeur de 3 emplacements de parking véhicule pour cette installation.
- Inscription sur liste électorale : Les inscriptions sur les listes électorales sont possibles jusqu'au 31 décembre. Une permanence sera assurée de 10 heures à 12 heures le samedi 31 décembre 2016.
- Bulletin Municipal et lettre d'info. : La répartition des documents à distribuer par les élus va être revue.
- Aménagement carrefour Petit Saumery : Une étude sur un nouvel aménagement est en cours. Un panneau « danger » a déjà été posé.
- Goûter de Noël : Le goûter de Noël a eu lieu le jeudi 8 décembre après-midi avec la présence du Père Noël pour la maternelle et le vendredi 9 décembre pour les plus grands.
- Chauffage logement boulangerie : Quelques travaux d'isolation et l'achat de nouveaux radiateurs sont à prévoir pour la nouvelle boulangerie et le logement au dessus du salon de coiffure.
- Cérémonie du 5 décembre : La cérémonie du 5 décembre, journée nationale en hommage aux morts pour la France pendant la guerre d'Algérie sera annulée.

La séance est levée à 22 heures.



Le Maire-Adjoint,


Claire CAILLON